
Fiches thématiques

Emploi, salaires

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les Départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

3.7 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2010, un salarié **du secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en **équivalent-temps plein (EQTP)** en moyenne par an 24 980 euros nets de tous prélèvements à la source (soit un salaire mensuel moyen de 2 080 euros). En euros courants, le salaire net moyen progresse plus en 2010 qu'en 2009 (+ 2,0 % contre + 1,3 %). Cette hausse des salaires intervient dans un contexte de reprise de l'inflation (+ 1,5 % en moyenne en 2010), après une année 2009 de quasi stabilité des prix (+ 0,1 %). De ce fait, le salaire net moyen ne progresse que de 0,5 % en euros constants, après + 1,2 % en 2009 et + 0,4 % en 2008.

Le salaire annuel net moyen en EQTP varie de 22 750 euros dans le commerce à 26 620 euros dans l'industrie. Tous secteurs d'activité confondus, après deux années de crise durant lesquelles leur rémunération moyenne a baissé, la situation des cadres s'améliore en 2010 : leur salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants. Celui des professions intermédiaires et celui des employés augmentent de 0,3 %, tandis que celui des ouvriers diminue de 0,1 %. Pour ces derniers, cela s'explique par la nette reprise de l'intérim en 2010. En effet, cette reprise profite à l'emploi ouvrier puisque les trois quarts des emplois intérimaires sont des emplois d'ouvriers non qualifiés. Mais ces embauches de personnes aux salaires globalement plus faibles entraînent mécaniquement une baisse du salaire moyen des ouvriers : pour les ouvriers intérimaires, la baisse est de 1,9 % alors que le salaire moyen des ouvriers non intérimaires augmente de 0,1 %.

La revalorisation du **Smic** horaire brut, intervenue au 1^{er} janvier 2010 suite à la modification du calendrier de revalorisation, a été limitée à 0,5 % du fait de la très faible inflation en 2009 (après une hausse de 1,3 % au 1^{er} juillet 2009). En moyenne annuelle, un salarié à temps plein au Smic perçoit 1055 euros nets par mois en 2010, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2009 en euros courants et une baisse de 0,5 % en euros constants.

Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, reste stable, à 2,9 depuis 2004 : les salaires des cadres sont davantage dispersés (3,0) que ceux des professions intermédiaires (2,2), des employés (1,9) et des ouvriers (1,9). Le salaire annuel net médian, qui partage les salariés en EQTP en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 20 080 euros (soit 1 670 euros par mois). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen et augmente un peu moins vite (+ 0,3 % en euros constants). 10 % des salariés en EQTP gagnent moins de 13 710 euros en 2010 (1 140 euros mensuels), tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 39 750 euros (3 310 euros mensuels).

Le salaire moyen des femmes progresse plus que celui des hommes entre 2009 et 2010. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,7 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, il reste un écart de salaire entre hommes et femmes de l'ordre de 11 %.

Définitions

Secteur privé et entreprises publiques : comprend l'ensemble des salariés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salaire en équivalent-temps plein (EQTP) : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : il est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier (au 1^{er} juillet jusqu'en 2009) en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac », à laquelle on ajoute la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Le Smic est également revalorisé à chaque hausse d'au moins 2 % de cet indice des prix. Le gouvernement peut aussi ajouter « un coup de pouce » à ces augmentations.

Rapport interdécile : voir *fiche 3.8*.

Pour en savoir plus

- « Secteur privé et entreprises publiques : en 2010, les salaires ralentissent en euros constants », *Insee Première* n° 1403, juin 2012.
- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Marché du travail »), *fiches 3.8, 6.4*.

Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.7

1. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	2001	2009	2010	en moyenne par an entre 2001 et 2010	2009-2010
Ensemble	20 300	24 500	24 980	1,0	0,5
Cadres ¹	41 270	46 340	47 560	0,2	1,1
Professions intermédiaires	21 240	25 270	25 730	0,8	0,3
Employés	14 440	17 780	18 090	1,2	0,3
Ouvriers	15 020	18 570	18 820	1,2	-0,1
Hommes	22 140	26 670	27 170	0,9	0,4
Cadres ¹	43 980	50 250	51 330	0,4	0,6
Professions intermédiaires	22 410	26 890	27 210	0,8	-0,3
Employés	15 330	18 950	19 140	1,1	-0,5
Ouvriers	15 500	19 100	19 340	1,1	-0,2
Femmes	17 360	21 320	21 830	1,2	0,9
Cadres ¹	33 810	38 390	39 740	0,5	2,0
Professions intermédiaires	19 610	23 140	23 790	0,8	1,3
Employées	14 110	17 300	17 660	1,2	0,6
Ouvrières	12 780	15 750	16 120	1,2	0,8

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2009-2010 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2009	2010		2009	2010
Industrie	25 970	26 620	1,0	20,6	19,8
Construction	22 570	22 980	0,3	9,0	8,8
Transports	24 270	24 830	0,8	8,3	8,2
Commerce	22 130	22 750	1,3	17,6	17,6
Services	25 180	25 550	0,0	44,5	45,6
Ensemble	24 500	24 980	0,5	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3. Distribution des salaires annuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	13 710	24 780	16 520	12 900	13 210
2 ^e décile (D2)	15 300	28 880	18 830	14 000	14 650
3 ^e décile (D3)	16 740	32 310	20 660	14 910	15 800
4 ^e décile (D4)	18 290	35 610	22 350	15 770	16 880
5^e décile (médiane)	20 080	39 060	24 020	16 700	17 990
6 ^e décile (D6)	22 320	43 160	25 780	17 800	19 190
7 ^e décile (D7)	25 290	48 710	27 880	19 180	20 590
8 ^e décile (D8)	30 050	57 300	30 790	21 120	22 430
9 ^e décile (D9)	39 750	74 000	35 810	24 490	25 400
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 13 710 euros par an.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs (exploitation au 1/12).

3.8 Salaires de la fonction publique

En 2010, en France, un **salarié** gagne en moyenne par an un **équivalent-temps plein** (EQTP) 29 510 euros nets dans la fonction publique d'État (FPE), 21 600 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 26 460 euros dans le **secteur hospitalier public** (SHP). Ces écarts salariaux s'expliquent en grande partie par des répartitions très différentes en termes de catégories socioprofessionnelles. Ainsi, dans la FPE, 36 % des salariés sont cadres, contre 10 % dans le SHP et 8 % dans la FPT. À l'inverse, environ les trois quarts des salariés de la FPT et la moitié de ceux du SHP sont employés ou ouvriers.

Entre 2009 et 2010 dans la FPE, le salaire moyen augmente de 2,3 % en euros courants, soit 0,8 % en euros constants. L'évolution de la valeur du point de la fonction publique est restée modérée en 2010 (+ 0,7 %). La hausse du salaire moyen des employés et ouvriers est portée par l'évolution toujours dynamique de leurs primes et indemnités (dont la part est plus importante que celle des cadres et surtout des professions intermédiaires) et par le nombre d'heures supplémentaires réalisées par certaines professions telles que les policiers et les agents pénitenciers. Dans la FPT, la hausse est moins marquée : 1,3 % en euros courants, soit une baisse de 0,2 % en euros constants. Dans le SHP, la hausse du salaire moyen est plus faible : + 0,9 % en euros courants, soit une baisse de 0,6 % en euros constants. Cela est dû à l'effet des recrutements et des départs (effet entrées-sorties) : dans le SHP, les nouveaux entrants qui remplacent les partants (notamment à la retraite) sont, en général, moins bien rémunérés (augmentation de la part des non titulaires en 2010, dont la moitié est constituée d'employés et d'ouvriers). Ces remplacements

par des personnes aux salaires globalement plus faibles entraînent mécaniquement une baisse du salaire moyen et notamment celui des agents de service parmi les employés et ouvriers.

Le salaire annuel net moyen des cadres est particulièrement élevé dans le SHP. Pour les employés ou les ouvriers, c'est dans la FPE qu'il est le plus conséquent. Ces écarts sont néanmoins délicats à expliquer : chaque catégorie socioprofessionnelle rassemble, en effet, des professions très disparates, dont certaines sont propres à l'une des fonctions publiques et ne se retrouvent pas dans les deux autres (ainsi, les enseignants appartiennent à la FPE et les médecins essentiellement au SHP).

Quelle que soit la fonction publique considérée, le salaire annuel net moyen des femmes est inférieur à celui des hommes, pour toutes les catégories socioprofessionnelles et plus particulièrement pour les cadres. Dans le SHP notamment, l'écart salarial entre hommes et femmes pour les cadres atteint 28 %, contre 18 % dans la FPE et 19 % dans la FPT. Comme de plus dans le SHP 23 % des hommes sont cadres contre seulement 7 % des femmes, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes y atteint 27 %. Dans les fonctions publiques d'État et territoriale, les écarts entre les hommes et les femmes sont un peu moins marqués (respectivement 16 % et 12 %).

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans le SHP (2,3), que dans la FPE (2,1) ou la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 2,9 en 2010. ■

Définitions

Salaires en équivalent-temps plein (EQTP) : voir fiche 3.7.

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rev.2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Avertissement - Nomenclature de catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle déclinée ici est issue du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et repose sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee ; elle n'est pas équivalente à la nomenclature utilisée dans l'édition 2011 de *France, portrait social*, issue du fichier de paye de la fonction publique d'État.

Pour en savoir plus

- Insee *Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2011-2012, DGAFP.

Salaires de la fonction publique 3.8

1. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État		Fonction publique territoriale		Secteur hospitalier public	
	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)	En euros	Évolution 2009/2010 (en % et en euros constants)
Salaire annuel net moyen en EQTP						
Cadres	35 720	0,3	38 090	- 0,3	54 350	- 1,0
Professions intermédiaires	27 090	0,8	26 170	- 0,3	27 170	- 0,7
Employés et ouvriers	24 250	2,7	19 060	- 0,3	19 890	- 1,6
Ensemble	29 510	0,8	21 600	- 0,2	26 460	- 0,6
Répartition des effectifs en EQTP¹ (en %)						
Cadres	36		8		10	
Professions intermédiaires	40		15		41	
Employés et ouvriers	24		77		49	
Ensemble	100		100		100	
Part des femmes (en %)						
	59		57		77	

1. Voir avertissement.

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Salaire annuel net moyen en EQTP par CS et par sexe dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État			Fonction publique territoriale			Secteur hospitalier public		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire annuel net moyen en EQTP (en euros)									
Cadres	39 020	33 110	18	41 610	34 970	19	60 760	47 490	28
Professions intermédiaires	29 350	26 090	12	27 520	25 400	8	28 200	26 980	5
Employés et ouvriers	26 210	22 140	18	20 250	18 130	12	20 190	19 790	2
Ensemble	32 160	27 690	16	23 000	20 550	12	31 690	24 860	27
Répartition des effectifs en EQTP¹ (en %)									
Cadres	39	34		9	7		23	7	
Professions intermédiaires	30	47		13	17		27	45	
Employés et ouvriers	31	19		79	76		50	48	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

1. Voir avertissement.

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires annuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2010

	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Secteur hospitalier public
1 ^{er} décile (D1)	19 560	15 060	16 480
5 ^e décile (médiane D5)	27 040	19 390	22 590
9 ^e décile (D9)	41 470	30 500	37 630
D9 / D1 (rapport interdécile)	2,1	2,0	2,3
D9 / D5	1,5	1,6	1,7

Champ : France, agents en EQTP des services civils des ministères de l'État (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière (SHP).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 19 560 euros par an en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).